

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2015



Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 10 juillet 2015, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Monsieur Eric VANTORRE, absent excusé a été représenté par Monsieur BRONGNIART Bruno. Madame Catherine CHOCQUET, absente excusée, a été représentée par Madame DEGROOTE Ludivine. Monsieur Jean Jérôme BUTAYE, absent excusé, a été représenté par Monsieur BACK Jean Bernard. Monsieur Christophe DEBAVELAERE, absent excusé, a été représenté par Madame MOFFELEIN Chantal. Monsieur Etienne POIDEVIN, à son départ (20h20), a été représenté par Monsieur VANDAELE Jean Marc.

Madame Dominique FOREST était absente excusée.

Monsieur VEROVE Stéphane était absent.

Le compte rendu de la séance du 10 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

### **FINANCES**

#### Ajustements budgétaires :

Monsieur le Maire présente aux conseillers les ajustements nécessaires. Le marché de travaux de la salle des sports prévoyait une retenue de garantie à l'encontre des entreprises. L'une de ses retenues n'a été levée que cette année car les finitions demandées ont enfin été réalisées par la société Merris. Compte tenu de la durée entre la prévision budgétaire initiale et la réalisation des travaux, le montant de la retenue a été réintégré à la demande de la trésorerie, dans le budget l'année dernière. Il convient donc pour valider les écritures comptables d'inscrire au compte 6718 la somme de 2700 €.

L'association « culture à la campagne » sollicite la commune pour une aide financière dans le cadre de l'organisation du festival « du métal à la campagne ». Le montant de la subvention demandée est 1000 € (identique à celui versé précédemment à l'association organisatrice).

Les ajustements au budget 2015 sont donc les suivants :

Dépenses de fonctionnement
+ 2700 (retenue de garantie)
+ 1000 (subventions)
- 3700 (dépenses imprévues)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les ajustements budgétaires proposés. La subvention est votée à l'unanimité.

### Dispositif de préfinancement du FCTVA :

La caisse des dépôts propose en 2015 un nouveau dispositif afin d'encourager l'investissement des collectivités territoriales. Le principe est de souscrire en ligne une demande de prêt à taux zéro dans la limite des 8,037 % des dépenses inscrites sur les comptes 21 sur le Budget primitif 2015.

Le remboursement du prêt se fait grâce au versement du Fonds de Compensation de la TVA soit pour Rexpoede 50% en décembre 2017 et 50% en avril 2018.

Le conseil doit délibérer sur l'autorisation d'emprunt par le biais de ce dispositif. Les conseillers acceptent à l'unanimité la souscription à ce dispositif dans le cadre du financement du vestiaire sportif.

### Tarifs du centre social et modification des quotients soumis au barème de la CAF

Monsieur le Maire propose cette année de ne pas augmenter les tarifs des services du centre social. A l'unanimité, les conseillers adoptent la proposition.

La commune adhère au dispositif LEA (loisirs équitables et accessibles) : financement complémentaire de la CAF permettant à la commune de pratiquer une tarification basse pour les familles en difficulté. Une nouvelle convention élargit la troisième tranche. Si la commune souhaite y adhérer, il est nécessaire de revoir la grille de quotient.

Le centre social propose également d'instaurer un tarif « extérieur » pour les services qui n'en disposaient pas jusqu'à présent.

Un tableau est distribué aux membres du conseil municipal pour présenter la nouvelle grille. (document annexé au présent compte rendu).

Le conseil, à l'unanimité, valide la nouvelle grille.

Le prestataire de restauration a fait parvenir l'actualisation des tarifs des repas. Il est proposé d'augmenter uniquement le tarif « repas adulte » de 3,50 € à 3,54 €. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose un bilan quantitatif des TAP. Les chiffres augmentent. Le nombre d'heures d'accueil passe de 16 150 heures (2013-2014) à 16 500 heures (2014-2015). Le coût total du dispositif s'élevait la première année à 48 000 €. Pour 2014-2015, ce sont 57 000 € qui ont été dépensés. Quand on déduit les recettes de l'Etat et de la CAF, restent à la charge de la commune 18 710 € (6 710 € de plus que l'année précédente).

Les temps d'accueil vont rester gratuits à la rentrée 2015, une nouvelle organisation devrait permettre d'optimiser les coûts notamment ceux liés à la masse salariale du dispositif.

### **INTERCOMMUNALITE**

#### Avis sur les compétences facultatives :

Par délibération du 16 juin, le conseil communautaire a souhaité intégrer trois nouvelles compétences facultatives :

- Création et gestion d'une fourrière animale
- Soutien ponctuel contre la désertification médicale
- Soutien à l'apprentissage de la natation

La CCHF sollicite l'avis des conseils municipaux des communes membres. Les conseillers rendent un avis favorable à l'intégration de ces compétences.

Transfert des équipements dans le domaine de l'enfance et la jeunesse et intérêt communautaire :

Par délibération du 16 juin 2015, le conseil communautaire a restitué aux communes des compétences facultatives. Fin 2015, il devra également se prononcer sur la notion d'intérêt communautaire.

L'exercice de certaines compétences facultatives peut varier en fonction du souhait ou non des communes de transférer la gestion des équipements.

La CCHF demande de faire savoir avant le 1<sup>er</sup> octobre si la commune est favorable ou non au transfert des services et équipements accueillant les accueils collectifs de mineurs, les garderies périscolaires, et les TAP, selon que la commune souhaite ou non transférer cette gestion à la communauté de communes.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'au sein du conseil communautaire, il y a deux grandes tendances : les communes de taille moyenne qui souhaitent conserver leur fonctionnement actuel et les communes plus petites qui ne bénéficient pas ou peu de services d'accueil de loisirs.

Après discussion, les conseillers émettent un avis défavorable à la proposition faite.

Modification des statuts de la CCHF :

Le 16 juin 2015, le conseil communautaire a restitué les compétences facultatives aux communes. Il est proposé que les compétences à caractère facultatif exercées par la CCHF soient reprises dans un nouveau document et que les restitutions ou au contraire l'application des compétences facultatives maintenues et étendues sur tout le territoire interviennent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Transfert anticipé de la compétence gestion du milieu aquatique et prévention inondations :

Le conseil communautaire a délibéré sur la prise de compétence anticipée de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Il est demandé aux communes de prendre cette compétence et de la transférer immédiatement à la CCHF. Le conseil accepte à l'unanimité.

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il n'y a pas de redevance d'occupation du domaine public établi sur le village. Il rappelle également qu'une convention a été signée à l'installation de la friterie sur la place. La gérante souhaite céder son commerce et en a informé Monsieur le Maire lors d'un rendez vous. Elle lui a présenté la personne qui souhaite reprendre l'affaire. Monsieur le Maire propose aux conseillers de signer une nouvelle convention qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 7 ans renouvelable. Cette convention pourrait être résiliée avec un préavis de 6 mois. Monsieur le Maire précise que dans l'éventualité de travaux sur la place il va être stipulé dans la convention que la friterie pourra être déplacée dans un rayon de 100m.

A l'unanimité, les conseillers acceptent la proposition.

**JURY CRIMINEL : TIRAGE AU SORT**

Il est procédé au tirage au sort de trois noms sur la liste électorale de la commune. Ces noms seront transmis au greffe de la cour d'appel de Douai.

Départ d'Etienne POIDEVIN à 20h20 (pouvoir à Jean Marc VANDAELE)

#### **ACCESSIBILITE : DESIGNATION D'UN REFERENT**

Le conseil communautaire a mis en place la commission intercommunale d'accessibilité. Le 1<sup>er</sup> juillet, il a été décidé que chaque commune désigne un référent accessibilité. Monsieur le Maire fait appel à candidature. Monsieur Jean Sylvain ARNAUD propose sa candidature, elle est acceptée à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Vestiaire sportif : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire a été déposé ce jour auprès des services instructeurs de la CCHF. Un dossier de demande de subvention est adressé au SIECF.

Futur lotissement : Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet actuel du lotisseur potentiel. Ce dernier, souhaitant phaser, propose un premier jet à 10 lots avec la réalisation de la voirie au dos des maisons de la rue de Bambecque ce que les membres du Conseil refusent sur la proposition du maire.

Consultation pour l'exploitation et la conduite des installations de chauffage : Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises. Après analyse des offres, le contrat va être confié à la société MGC.

La séance est levée à 21h00.